



CAPN Promotion des personnels de direction du 28 mars 2018

Madame la Directrice,
Mesdames et messieurs les Recteurs,
Mesdames et messieurs les membres de la Commission Nationale Paritaire,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier Madame la Directrice, ainsi que Madame GAUTHIER, Monsieur VILLE et Madame CHAIGNET, ainsi que tous leurs collaborateurs pour le travail préparatoire à cette commission, leur écoute et leur disponibilité. Nous avons apprécié d'avoir eu les documents dans des délais suffisants pour nous permettre de réaliser notre travail de commissaire paritaire.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur un certains de points qui nous paraissent devoir évoluer :

-Pour l'accès à l'échelon spécial nous constatons que l'écrasante majorité des personnels promus sont des proviseurs de lycées 4^{ème} catégorie ou 4^{ème} catégorie exceptionnelle, des hommes pour l'essentiel. Nous déplorons que les personnels de direction exerçant en collège, pourtant promouvables, et plus nombreux semblent avoir été écartés des tableaux préparatoires. Pour la promotion 2017, ces derniers représentent 11,7 % et pour 2018, 15,24 %. **Les femmes bénéficiant de cette promotion ne sont que 42 % en 2017 et 37,5 % en 2018. Nous demandons à la DGRH d'insister auprès des recteurs pour corriger ces inégalités de traitement.**

Aucun adjoint n'est proposé pour une promotion à l'échelon spécial, est-ce à dire qu'aucun adjoint ne remplissait un des critères d'éligibilité ?

Nous nous interrogeons sur le professionnalisme de l'évaluation des personnels de direction. Quels sont les critères objectivables et observables dont disposent les évaluateurs pour arrêter leurs évaluations. Concernant la lettre de mission, nous nous interrogeons de la même façon sur le niveau d'atteinte des objectifs. Quels sens est-il donné au critère « objectifs dépassés » ? Pour le Sgen-CFDT, ce critère n'est pas à prendre en compte. Il convient également de définir précisément le périmètre du critère « Conditions d'Exercice Difficile ».

-Nous dénonçons avec force le faible taux d'accès à la hors classe. Les chiffres sont éloquentes : avec la fusion des grades de seconde classe et première classe, nous sommes passés de 20 % à

7,5 % de promus. En effet le nombre a augmenté globalement de 2000 promouvables à 6000 : il y aura donc cette année 2018, 453 promus, 22 adjoints en bénéficient, ce qui est très insuffisant. **Nous revendiquons une augmentation du nombre de promus dès la prochaine campagne de gestion des personnels, ne serait-ce que pour permettre à tous les personnels proches de la retraite d'obtenir une promotion.**

Madame la directrice, mesdames et messieurs les membres de la CAPN, nous vous remercions de votre attention.

Laurent Le Drezen et Ladjia Chopineaux
Commissaires paritaires nationaux du Sgen-CFDT